

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 11 juin 2025 19h15, à l'Ancienne Eglise de Leytron

Présidence : Mme Laila Cheseaux Baudat, Présidente de la commune

Secrétaire : M. Denis Bridy, secrétaire communal

Au nom du Conseil bourgeoisial, la Présidente Mme Laila Cheseaux Baudat souhaite la bienvenue aux 28 bourgeoises et bourgeois présents et les remercie de leur participation et de leur intérêt.

En préambule, la Présidente excuse les absences, pour des raisons privées et professionnelles, de :

- M. Christian Roduit, ex-conseiller communal, législature 2021-2024
- Mme Claudine Michellod, conseillère communale en charge de l'éducation, de la petite enfance, des affaires sociales et de l'embellissement
- M. Jean-Luc Denis, conseiller communal en charge des infrastructures souterraines, des routes communales et cantonales, de l'énergie et de l'aménagement des cours d'eau.

Elle déclare ensuite ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 21 mai 2025, puis donne lecture de l'ordre du jour ci-après qui est accepté sans remarque :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 26.02.2025
3. Odonne : état de situation final
4. Présentation des comptes 2024, rapport de l'organe de contrôle, approbation
5. Nomination de l'organe de révision des comptes
6. Divers

1. **Bienvenue, introduction**

La Présidente signale d'emblée que l'assemblée bourgeoisiale sera relativement concise et qu'un message introductif plus complet sera donné lors de l'assemblée municipale qui suivra. Elle invite d'ores et déjà les bourgeoises et bourgeois à y assister.

2. **Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 26.02.2025**

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des bourgeoises et des bourgeois au greffe communal.

Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. **Odonne : état de situation final**

La Présidente passe la parole à M. Martinet pour donner l'état de situation final en lien avec le projet de rénovation du bâtiment de l'alpage d'Odonne.

M. Martinet remercie la Présidente, salue l'assemblée puis donne lecture des chiffres, quasi définitifs, suivants :

Valeur du bâtiment à ce jour	945'000.00
Équipement, mobilier et travaux divers (extérieurs)	<u>168'000.00</u>
Total	1'113'000.00
Solde des travaux prévus en 2025 (au budget) (Chauffe-eau additionnel, local de rangement, aménagements extérieurs)	47'000.00
<i>./. Subventions accordées</i> (confédération, canton, commune)	- 314'600.00
<i>./. Subvention accordée par Alpinfra</i> (association pour l'aide aux communes de montagnes pour des projets d'infrastructures)	- 80'000.00
<i>./. Crédit agricole du Canton à taux 0</i> (amortissement sur 18 ans)	<u>- 240'000.00</u>
Total (crédit résiduel)	525'400.00
Le crédit de Fr. 525'400 sera financé de la manière suivante :	
Engagement en cash de la Bourgeoisie	152'200.00
Crédit bancaire	373'200.00

M. Martinet signale de plus que :

- Le budget initial prévu est respecté
- Il reste des travaux à effectuer notamment pour l'approvisionnement en eau potable avec rénovation des conduites.
Une partie des travaux a déjà été engagée dans le cadre de la rénovation du réservoir en amont. Il reste la 2^{ème} partie des conduites, pour laquelle un dossier est en cours de traitement auprès du service cantonal compétent.

4. Présentation des comptes 2024, rapport de l'organe de contrôle, approbation

La Présidente informe que les comptes 2024 ont été approuvés par le conseil communal, agissant au nom de la Bourgeoisie, en séance du 06 mai 2025 puis invite M. Martinet, vice-président en charge du dicastère des finances, à en donner lecture.

M. Martinet remercie la Présidente puis présente les chiffres clés des comptes 2024, à savoir :

- Le compte de fonctionnement consolidé laisse apparaître une **marge d'autofinancement** de **Fr. 47'806.57.-** (en diminution par rapport aux années précédentes du fait des intérêts sur le bâtiment d'Odonne et de frais non-prévus en 2024, en lien notamment avec la fosse à purin et les chéneaux.
- Au niveau des **investissements nets**, un montant de **Fr. 101'459.84.-** a été enregistré.
- Le **boni de l'exercice** – bénéfice net ou excédent de revenu – s'élève quant à lui à **Fr. 6'146.73**, après prélèvement de Fr. 30'000.- sur la réserve de politique budgétaire.
- Au niveau du bilan, le capital de la Bourgeoisie – **fortune nette** – s'élève à **Fr. 1'744'380.92** avec des **disponibilités** de l'ordre de **Fr. 411'457.73**.

La Présidente remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet des chiffres présentés.

En l'absence de questions, elle invite M. De Boni, représentant de l'organe de contrôle - la fiduciaire Nofival - à donner lecture du rapport de vérification des comptes.

Au terme de cette lecture, la Présidente soumet les comptes 2024 au vote de l'assemblée, qui l'approuve à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

5. Nomination de l'organe de révision des comptes

La Présidente informe que chaque 4 ans, les communes doivent renommer leur organe de révision des comptes. A cet effet, au nom de l'assemblée bourgeoisiale elle recommande de maintenir la confiance à la fiduciaire Nofival SA, l'une des leaders dans la région.

Elle soumet ainsi à l'assemblée, qui l'accepte par main levée, à l'unanimité, de poursuivre la collaboration avec cette fiduciaire pour la période 2025-2028.

